



C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É

Déclaration du Bureau de l'UD

Le Bureau de l'Union Départementale CGT, réuni le 15 mars 2024, prend acte de la nouvelle citation à comparaître au tribunal de Montluçon de Caroline BERARDAN, membre du collectif de direction de l'Union Locale CGT de Montluçon, d'Elena BLOND, membre du collectif de direction de l'Union Locale CGT de Montluçon, également membre de la direction de l'UD ainsi que de Laurent INDRUSIAK, Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT de l'Allier. Cette comparution en contestation du 18 juillet 2022 est programmée pour le 4 avril 2024.

En effet, alors que ces 3 militants participaient à une opération escargot dans le cadre d'une action collective et unitaire pendant les mouvements revendicatifs en opposition avec la réforme des retraites, ils ont été contrôlés, poursuivis et condamnés en première instance par l'ordonnance pénale à : « entrave à la circulation des véhicules sur une voie publique », entraînant une amende délictuelle de 150 € pour les prévenus et des retraits de 6 points sur leur permis de conduire.

Il convient de souligner que les militants CGT de l'Allier exerçant de hautes responsabilités dans l'organisation sont particulièrement visés par des actes que nous considérons comme relevant de la répression judiciaire, visant à leur faire courber l'échine afin qu'ils puissent rentrer dans le rang. C'est mal connaître la CGT et ceux qui la composent.

Ainsi, le Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT de l'Allier, plus particulièrement visé par ces actes répressifs, en est à la 28^{ème} convocation (police /justice) au titre de son engagement syndical (voir liste jointe). Cette situation constitue un triste record national, classant le département de l'Allier en tête du palmarès national de la répression syndicale.

Le Bureau de l'Union Départementale CGT de l'Allier, comme à chaque fois qu'un militant est inquiété par la justice pour son activité syndicale, appelle l'ensemble de ses organisations, les syndicats, les militants, les syndiqués qui les composent, à réagir avec fermeté et à soutenir les camarades inquiétés par leur présence en nombre devant le tribunal de Montluçon ce 4 avril 2024.

Rassemblement devant le tribunal de Montluçon (boulevard de Courtais) à partir de 12h30, audience à 14h00.

L'Union Départementale fait sien le slogan ci-dessous :

« Lorsqu' un militant de la CGT est attaqué, c'est toute la CGT que l'on attaque ! »

Montluçon, le 25 mars 2024